



La prochaine séance **extraordinaire** du conseil municipal de Bromont se tiendra à l'hôtel de ville situé au 88, boulevard de Bromont, le lundi **10 juillet 2023 à 14h00**.

L'inscription est facultative, mais la Ville se réserve le droit de limiter le nombre de participants sur place sur la base du premier arrivé.

Les citoyens admis à l'hôtel de ville doivent suivre la consigne de désinfection des mains à l'entrée. La santé publique recommande le port du masque dans les endroits publics achalandés.

### **Périodes de questions**

**Afin de permettre à tous de s'adresser au conseil, une règle de cinq (5) minutes par personne pour poser une question est en vigueur.**

Les personnes présentes peuvent poser des questions aux élus lors de la:

- 1<sup>ère</sup> période de questions (d'une durée de 30 minutes); celle-ci suit immédiatement l'ouverture de l'assemblée. Les questions doivent porter sur un sujet à l'ordre du jour.
- 2<sup>e</sup> période de questions (d'une durée de 30 minutes), à la fin de la séance. Les questions doivent porter sur un sujet à l'ordre du jour.

Les gens souhaitant poser une question aux élus, mais, qui ne peuvent être présents lors de la séance, peuvent le faire :

- en acheminant leur question à [greffe@bromont.com](mailto:greffe@bromont.com) jusqu'à midi le vendredi 7 juillet. Si votre question porte sur un point à l'ordre du jour, il est important de l'indiquer. Toutes les coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone) doivent être inscrites dans le courriel afin que nous puissions vous contacter s'il y a lieu.

### **Dépôt de pétition**

Le dépôt d'une pétition n'est pas permis lors d'une séance extraordinaire.



**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
10 JUILLET 2023 À 14H00**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Aucun
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 5. RÈGLEMENTS**
  - 5.1 Adoption du Règlement 1105-01-2023 modifiant le Règlement 1105-2022 établissant un programme de crédit de taxes à la suite de travaux admissibles effectués sur certaines unités d'évaluation situées dans les secteurs industriels de la ville de Bromont
  - 5.2 Adoption du Règlement 1111-02-2023 modifiant le Règlement 1111-2022, tel qu'amendé, sur les nuisances
- 6. AFFAIRES COURANTES**
  - 6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE**
    - 6.1.1 Adjudication d'une émission d'obligation au montant de 9 280 000 \$ à la suite d'une demande de soumissions publiques
  - 6.2 TRAVAUX PUBLICS**
    - 6.2.1 Aucun
  - 6.3 SERVICES TECHNIQUES**
    - 6.3.1 Aucun
  - 6.4 LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
    - 6.4.1 Aucun
  - 6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.6 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
    - 6.6.1 Aucun
  - 6.7 URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
    - 6.7.1 Aucun
  - 6.8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
    - 6.8.1 Aucun
  - 6.9 DIRECTION GÉNÉRALE**



6.9.1 Aucun

**6.10 RESSOURCES HUMAINES**

6.10.1 Création et nomination au poste de coordonnatrice/coordonnateur paie et avantages sociaux, Services administratifs

**7. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE**

7.1 Aucun

**8. AFFAIRES NOUVELLES**

8.1 Aucun

**9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**